

Vous pouvez rapporter ces déchets et ces

Retour en point de vente



Les commerces ont une obligation de reprendre les **bouteilles en PET, les cannettes en aluminium, les batteries et les piles**, les solvants ainsi que toutes les sortes d'appareils électroniques et électriques. Cette obligation est en vigueur si une entreprise vend des objets des groupes correspondants. Vous ne devez ni avoir acheté votre marchandise dans ce magasin ni devoir y acheter de nouvelles marchandises.

Dépôt des déchets spéciaux



Certaines pharmacies, drogueries ou certains magasins spécialisés et les parcs de recyclage acceptent les déchets spéciaux en petites quantités. Vous trouvez les lieux de recyclage situés près de chez vous et les données pour les quantités maximales dans le plan de ramassage des ordures ou sur internet sous : www.aue.bs.ch/a-z.

Vêtements, chaussures, textiles



Les **vêtements, chaussures et textiles** sont régulièrement ramassés par des organismes de collecte privés. Utilisez à cet effet les sacs distribués à l'avance dans votre boîte aux lettres. Vous trouvez les dates de ramassage et des informations complémentaires imprimées directement sur le sac. Vous pouvez également utiliser les conteneurs à vêtements. Vous trouvez les points de collecte sur www.aue.bs.ch/a-z.

Magasins de produits et de pièces d'occasion



De nombreux magasins de produits et de pièces d'occasion à Bâle reprendront volontiers vos **objets encore utilisables**. Vous trouverez plus d'informations et des points de reprise dans la brochure «Entsorgen von A bis Z» ou sur www.aue.bs.ch/a-z.

Informations



«Entsorgen von A bis Z»



«Entsorgen von A bis Z» est disponible en brochure. Vous pouvez également consulter le contenu sur carte interactive (www.aue.bs.ch/a-z). Vous y trouverez des informations complètes sur l'élimination des déchets ainsi que des astuces utiles pour éviter de produire ou réduire ses déchets.

Vous pouvez retirer cette brochure gratuitement auprès du service de «Amt für Umwelt und Energie». Elle est aussi téléchargeable sur : www.aue.bs.ch/a-z.

Application «au diable les ordures»



Grâce à l'application gratuite en langue allemande ou en anglaise, vous ne manquerez plus jamais la date pour le ramassage de vos ordures, car vous y serez simplement rappelé dans votre application. L'application vous montre également où et comment évacuer correctement vos ordures et vos déchets.

Plan de la ville

Vous pouvez trouver les centres de recyclage et points de collecte des déchets sur www.stadtplan.bs.ch.

Un clic sur le symbole souhaité vous permettra d'obtenir des informations telles que l'adresse, les horaires d'ouverture et le type de déchets collectés au point concerné.

Stadtreinigung und Abfallentsorgung:

ramassage, recyclage et nettoyage des rues ainsi que gestion des déchets des entreprises

Hot-line propreté 061 267 10 00: la hot-line répond à vos questions sur les déchets. Vous pouvez demander le ramassage d'engrais et de déchets verts à partir de la hot-line.

Lundi – mardi: 8h – 12h et 13h – 17h / vendredi jusqu'à 16h
E-mail: info.stadtreinigung@bs.ch, www.tiefbauamt.bs.ch/stadtreinigung

Amt für Umwelt und Energie:

consultations, permis, autorisations, formations et contrôle des déchets

Lundi – mardi: 8h – 12h et 14h – 17h
Adresse/numéro de téléphone jusqu'à la fin du mois d'août 2021: Hochbergerstrasse 158, 4019 Basel, tél. 061 639 22 22, à partir de septembre 2021: Spiegelgasse 15, 4051 Basel, tél. 061 267 08 00, E-mail: aue@bs.ch, www.aue.bs.ch

Kundenzentrum Spiegelhof:

questions fréquemment posées et services de l'administration du canton de Bâle ville

Lundi – mardi: 9h – 17h30, mercredi jusqu'à 18h30
Spiegelgasse 6 – 12, 4001 Basel, tél. 061 267 70 60
E-mail: bdm@jsd.bs.ch, www.bdm.bs.ch

Stadtgärtnerei und Friedhöfe, Kompostberatung

(bureau du compostage):

Renseignements et informations sur le compostage

Lundi: 14h – 16h, mardi: 9h – 12h
Hörnliallee 70, 4125 Riehen, tél. 061 605 21 13
E-mail: kompostberatung@bs.ch, www.stadtgaertnerei.bs.ch

Visite guidée de l'incinérateur de déchets (KVA):

où vont vos sacs à ordures? Les déchets ne partent pas dans l'air – c'est ce que vous découvrirez lors d'une impressionnante visite du KVA. Pour: groupes à partir de 8 personnes (durée: 2 à 3 heures). Inscription et informations: www.linie-e.ch.

Littering:

Le jet ou le non-ramassage de déchets est interdit et passible d'une amende de 100 CHF.

Dépôts sauvages:

Le dépôt illégal de toutes sortes de déchets sur la place publique est interdit et puni par une amende ou une dénonciation d'au moins 200 CHF.



Kanton Basel-Stadt

Kontakt déchets

Élimination des déchets à Bâle

Élimination des déchets à Bâle

Bienvenue à Bâle!

Ce prospectus vous donne une vue d'ensemble du fonctionnement de l'élimination des déchets à Bâle.

Tout produit de consommation devient tôt ou tard un déchet. Nous adoptons un comportement responsable en essayant d'éviter les déchets. Car les déchets qui ne sont pas produits ne peuvent pas être néfastes à notre environnement. Mais les déchets ne peuvent pas toujours être évités. Ils sont alors au mieux recyclés sur place, ou, en dernier recours, éliminés en respectant l'environnement.

Le principe du responsable-payeur, appliqué dans toute la Suisse, nous encourage à préserver nos ressources. Celui qui produit des déchets doit lui-même payer le prix de leur recyclage ou de leur élimination dans le respect de l'environnement. Il peut payer ce coût soit au moment de l'achat par le biais d'une taxe d'élimination, soit directement au ramassage, comme c'est le cas pour le «Bebbi-Sack», sac à ordures payant bâlois.

Nous vous proposons de vous aider à correctement éliminer vos déchets recyclables ou non et de vous indiquer les points de collecte. En les éliminant correctement, vous contribuez à rendre la ville agréable à vivre et vous nous aidez à maintenir bas le coût de l'élimination des déchets et des taxes relatives aux ordures.

Nous vous remercions pour votre engagement.

Nous venons chercher ces déchets chez vous.

Calendrier des collectes

Chaque ménage reçoit annuellement un calendrier des collectes. Il indique les jours de collectes des différents types de déchets et recyclables. Le calendrier des collectes contient également des informations sur la manière dont les déchets doivent être présentés.

Déchets ménagers



Les déchets ménagers ne sont, à Bâle, acceptés que dans les Bebbi-sacs bleu clairs officiels, dans les conteneurs qui ne prennent que les Bebbi-sacs officiels ou dans des conteneurs spéciaux qui décomptent les déchets au poids (conteneurs WIGA).

Vous pouvez vous procurer les Bebbi-sacs aux caisses des commerces de détail par rouleaux de 10 sacs en trois tailles différentes (17, 35 et 60 litres). 20 kg par sac sont autorisés au maximum pour l'enlèvement.

Papier/Carton



Le papier et le carton doivent être disposés en liasse ficelée séparément. Prière de n'utiliser ni sac, ni ruban adhésif.

Pour les déchets ménagers, les encombrants, les déchets non-incinérables, le métal, le papier, le carton et les déchets verts: à déposer au plus tôt la veille à partir de 19h ou le jour de l'enlèvement au plus tard à 7h, quel que soit la météo, bien visible sur le bord de la route. Le dépôt de déchets ramassables en dehors de ces horaires sera puni d'une amende de 50 CHF.

Encombrants



Les encombrants, déchets non-incinérables et déchets verts doivent comporter un nombre suffisant de vignettes tarifaires et être déposés de manière bien visible sur le bord de la route. Afin que nous venions les chercher, vous devez vous annoncer auprès du service d'assistance téléphonique de la propreté ou sur internet pour faire évacuer une partie de ces déchets. Vous trouvez tous les détails dans le plan de ramassage des ordures.

www.tiefbauamt.bs.ch/stadtreinigung

Si vous ne vous annoncez pas pour l'évacuation de vos déchets ou si les déchets préparés contiennent des corps étrangers (par exemple du polystyrène dans les ordures organiques), les déchets ne seront pas ramassés. Sans vignettes en quantité suffisante, il s'agira donc d'une décharge sauvage et les déchets seront laissés sur la voie publique.

Vignettes tarifaires

Vignettes encombrants

Pour l'évacuation des objets encombrants et des déchets non combustibles (céramique, pierres, argile, etc.), des vignettes pour objets encombrants sont nécessaires. Vous pouvez les acheter dans les commerces de détail. Vous aurez besoin d'une vignette de 4,50 CHF par tranche de 10 kg.

Vignette gratuite pour l'enlèvement des encombrants

Deux vignettes gratuites pour des objets encombrants se trouvent chaque année dans le plan de ramassage des ordures. Ces vignettes ne sont valables que pendant l'année en cours.

Vignette déchets verts

Pour le ramassage des ordures organiques, des vignettes pour ordures organiques sont nécessaires. Vous pouvez les acheter dans le commerce de détail. Veuillez consulter le calendrier des collectes pour connaître la quantité de vignettes nécessaire. Il contient également une liste des points de vente.

Déchets verts

Restes de cuisine organiques



La ville encourage activement le compostage dans votre jardin, dans votre arrière-cour ou sur votre balcon. Le service du compostage vous dispense gratuitement des conseils et du matériel. Le bureau du compostage vous renseigne également sur l'utilisation et la localisation des installations de compostage de quartier.

Bureau du compostage et cours sur le compost

Le bureau du compostage vous montre sur place comment composter dans votre arrière-cour, sur votre balcon ou dans votre jardin. Elle met gratuitement du matériel et des outils à votre disposition en cas de besoin.

Contact: bureau du compostage, tél. 061 605 21 13

Lundi: 14h-16h, mardi: 9h-12h

ou bien: kompostberatung@bs.ch

Service de morcellement

Les tronçons de bois et tailles d'arbustes sont morcelés sur place pour pouvoir être compostés. Vous disposez d'1m³ gratuit par maison. Les dates de morcellement et les informations pour s'inscrire figurent dans le calendrier des collectes.

Ménage de jardin, abattage d'arbres et d'arbustes, plantes de balcon



Les déchets verts fournissent une substance structurale précieuse pour votre compost de jardin ou d'arrière-cour. Faites appel au service de morcellement. Si vous ne pouvez pas composter, débarrassez-vous des déchets verts par la voie de l'enlèvement payant des déchets verts.

Recyclage

Station de recyclage



Environ 50 stations de recyclage vous permettent de déposer gratuitement le verre de bouteille, l'aluminium, la tôle claire, les piles et les accumulateurs du lundi au samedi de 7h à 20h à Bâle.

Centre de recyclage

Les centres de recyclages vous permettent de déposer facilement la plupart des déchets et recyclables. Certains types de déchets sont soumis à tarification.

Il y a deux centres de recyclage à Bâle:

Lottner AG

Schlachthofstrasse 18
4056 Basel
Tél. 061 386 96 66
www.lottner.ch

Du lundi au vendredi: 6h30-11h45
et 12h45-16h45
Samedi: 8h-14h45

Remondis

Bonergasse 12
4057 Basel
Rheinhafen Kleinhüningen
Tél. 061 639 34 30

Du lundi au vendredi: 14h-16h30
Samedi: 8h-14h30

Deux autres centres de recyclage sont proches de Bâle:

SRS Swiss Recycling Services

Kiesstrasse 24-26
4123 Allschwil
Tél. 061 482 02 02

Du lundi au vendredi: 7h30-11h45
et 13h-17h30
Samedi: 7h-14

Waser Entsorgung AG

Langenhagstrasse 50
4127 Birsfelden
Tél. 061 313 48 24

www.waserag.ch
Du lundi au vendredi: 7h-12h
et 13h-17h (décembre à février seulement à partir de 7h30)
Samedi: 9h-13h